

décroissance, ce qui a produit la migration, vers les villes, de bon nombre de leurs résidents les plus productifs. C'est ce qui a été le cas dans bien d'autres parties du pays.

- (c) Troisièmement, bien que l'accroissement de la population soit en grande partie le résultat d'un accroissement naturel, l'immigration joue un rôle déterminant dans l'orientation de la croissance des établissements humains au Canada. L'immigration devient d'autant plus importante que la natalité décroît fortement.
- (d) Quatrièmement, l'un des objectifs des politiques canadiennes relatives aux établissements humains doit être de supprimer les différences majeures qui existent dans la qualité de la vie et dans les conditions économiques à travers le Canada. Il est nécessaire que nos établissements humains puissent offrir à nos citoyens, dans les différentes parties du pays, des conditions comparables sinon équivalentes, en matière d'emplois, de logements, d'écoles, de soins de santé et autres services de base.
- (e) Cinquièmement, la conservation des ressources constituera l'un des facteurs clefs, dans le développement futur des établissements humains au Canada. L'absorption d'une partie appréciable des meilleures terres agricoles de notre pays par l'expansion urbaine est un problème qui nous préoccupe grandement. Cette ressource est irremplaçable et exige une gestion mieux ordonnée, et nous sommes déterminés à remettre en valeur l'environnement construit de main d'homme. Nous savons maintenant que la démolition et la reconstruction des structures existantes, lorsqu'elles vont trop loin, entraînent des coûts économiques et sociaux inacceptables.

Nous commençons également à reconnaître qu'une plus judicieuse conception de l'aménagement et de la construction peut contribuer à réduire sensiblement notre taux de consommation d'énergie. La conservation de l'énergie dans les établissements humains devra être ce qui contribuera le plus à nous faire atteindre notre objectif visant à réduire le taux actuel de consommation, au Canada, de 5.5% à 3.5% d'ici 1985.